

Procédure de recrutement et de sélection des personnes aptes à être nommées assesseurs en courtage hypothécaire du Tribunal administratif des marchés financiers

Loi sur l'encadrement du secteur financier (chapitre E-6.1, a. 115.15.43)

SECTION I CHAMP D'APPLICATION ET DÉFINITION

1. La présente procédure établit la procédure de recrutement et de sélection des candidats aptes à être nommé assesseur en courtage hypothécaire du Tribunal administratif des marchés financiers.

SECTION II AVIS DE RECRUTEMENT

2. Lorsqu'il y a lieu de constituer une liste de personnes aptes à être nommées assesseurs, le président du Tribunal publie un avis de recrutement qui invite les personnes intéressées à soumettre leur candidature à la fonction d'assesseurs du Tribunal.

3. L'avis de recrutement donne :

1° une description sommaire des fonctions d'un assesseur;

2° l'indication du lieu où l'assesseur peut être appelé à exercer ses fonctions;

3° en substance, les conditions d'admissibilité et critères de sélection prévus à la Loi sur l'encadrement du secteur financier (chapitre E-6.1) et à la présente procédure;

4° en substance, les règles de confidentialité applicable, l'obligation de se soumettre à une enquête de sécurité, ainsi que la possibilité pour le comité de sélection de faire des consultations;

5° en substance, les conditions d'exercice applicables à la fonction d'assesseur;

6° la date limite et les modalités pour soumettre sa candidature.

SECTION III CANDIDATURE

4. La personne qui désire soumettre sa candidature doit transmettre le formulaire en annexe 1 contenant les renseignements et documents suivants :

1° son nom, son adresse de résidence, son adresse courriel et son numéro de téléphone personnel, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone de son lieu de travail;

2° sa date de naissance;

3° la preuve qu'elle possède un certificat ou un permis en courtage hypothécaire;

4° la nature des activités exercées qui lui ont permis d'acquérir 10 ans d'expérience pertinente requise;

5° l'information sur sa formation académique ainsi que tous écrits, formations ou conférence qu'il a pu publier ou dispenser;

6° le cas échéant, le fait d'avoir été déclarée coupable d'un acte ou d'une infraction criminels ou d'avoir fait l'objet d'une décision disciplinaire ainsi que l'indication de l'acte, de l'infraction ou du manquement en cause et de la peine ou de la mesure disciplinaire imposée;

7° le cas échéant, le fait d'avoir été déclarée coupable d'une infraction pénale, de la nature de l'infraction et de la peine imposée;

8° le cas échéant, le nom de ses employeurs, associés, supérieurs immédiats ou hiérarchiques ou de tout dirigeant d'une agence ou d'un cabinet pour le compte desquels il a exercé au cours des dix dernières années;

9° le cas échéant, le nom de toute personne morale, société ou association professionnelle dont elle est ou a été membre au cours des dix dernières années;

10° un exposé démontrant son intérêt à exercer les fonctions d'assesseur.

Cette personne doit accepter qu'une vérification soit faite à son sujet auprès des personnes ou sociétés mentionnées à l'article 11 et de se soumettre à une enquête de sécurité.

SECTION IV FORMATION D'UN COMITÉ DE SÉLECTION

5. À la suite de la publication de l'avis de recrutement, le président du Tribunal forme un comité de sélection composé de trois personnes, dont il détermine le président.

6. Un membre du comité doit se récuser à l'égard d'un candidat lorsque son impartialité pourrait être mise en doute, notamment lorsqu'il :

1° en est ou en a déjà été le conjoint;

2° en est le parent ou l'allié, jusqu'au degré de cousin inclusivement;

3° en est ou en a déjà été l'employeur, l'employé, l'associé ou le dirigeant d'une agence ou d'un cabinet pour le compte desquels il a exercé au cours des 10 dernières années.

Un membre doit sans délai porter à la connaissance des autres membres du comité tout fait de nature à justifier une crainte raisonnable de partialité.

7. Dans le cadre du même processus de sélection, lorsqu'un membre du comité se refuse, est absent ou empêché, la décision concernant ce ou ces candidats est prise par les autres membres.

SECTION V ADMISSIBILITÉ ET MESURES D'ÉVALUATION

8. La liste des candidats et leurs dossiers sont transmis aux membres du comité de sélection.

9. Le comité analyse les dossiers des candidats et retient la candidature de ceux qui répondent aux conditions d'admissibilité. Le cas échéant, compte tenu du nombre élevé de candidats, le comité pourra soumettre les candidats à des mesures d'évaluation.

10. Les candidats jugés admissibles et qui satisfont aux mesures d'évaluation seront convoqués à une entrevue. Les candidats n'ayant pas été retenus seront avisés.

SECTION VI CONSULTATIONS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

11. Le comité peut consulter notamment :

1° toute personne qui, au cours des dix dernières années, a été un employeur, un associé, un supérieur immédiat ou hiérarchique du candidat ou un dirigeant d'une agence ou d'un cabinet pour le compte desquels il a exercé;

2° tout organisme disciplinaire, ordre professionnel, personne morale, société ou association professionnelle dont un candidat est ou a été membre;

3° les autorités policières;

4° les agences de crédit.

12. Les critères dont le comité tient compte pour déterminer l'aptitude d'un candidat sont :

1° ses qualités intellectuelles et personnelles;

2° son expérience en courtage hypothécaire;

3° son degré de connaissance et de formation pertinente;

4° ses habiletés à exercer des fonctions d'assesseur;

5° sa capacité de jugement, son ouverture d'esprit, sa perspicacité, sa pondération, sa capacité d'analyse et de synthèse, son esprit de décision, ses

aptitudes à travailler en équipe, sa qualité d'expression orale et écrite et sa capacité à adopter un comportement éthique;

6° sa conception des fonctions d'assesseur;

7° le résultat de la consultation faite à l'article 11.

Si le candidat a été déclaré coupable d'infractions criminelles ou pénales ou a fait l'objet d'une décision disciplinaire, celles-ci ne doivent pas être susceptibles de mettre en cause l'intégrité ou l'impartialité du Tribunal ou du candidat, d'affecter sa capacité de remplir ses fonctions ou de porter atteinte à la confiance du public envers l'assesseur.

13. Le comité de sélection peut soumettre les candidats qui répondent aux critères de sélection à des mesures d'évaluation supplémentaires.

SECTION VII APTITUDE DES CANDIDATS

14. Les décisions du comité sur l'aptitude des candidats sont prises à la majorité des membres. En cas d'égalité, le président du comité a une voix prépondérante.

15. Le comité confectionne avec diligence le tableau en annexe 2 de l'ensemble des résultats du processus de sélection incluant toute information jugée pertinente.

Ce tableau est conservé par le Tribunal et est soumis au président du Tribunal si ce dernier n'est pas membre du comité.

SECTION VIII TENUE DU REGISTRE DES DÉCLARATIONS D'APTITUDES

16. Le Tribunal écrit aux candidats pour les informer qu'ils ont ou non été déclarés aptes à être nommés assesseurs.

17. Le Tribunal tient à jour le registre des déclarations d'aptitudes des personnes aptes à être nommées assesseurs du Tribunal.

La déclaration d'aptitude est valide pour une période de 3 ans à compter de son inscription au registre.

Il radie une inscription lorsque la personne ne possède plus de certificat en courtage hypothécaire, décède, demande que son inscription soit retirée du registre ou à l'expiration de la période de validité de la déclaration d'aptitude.

SECTION IX NOMINATION

18. Dès qu'il y a un poste à combler, le président consulte le registre de déclarations d'aptitudes à jour.

19. Si le président estime que, dans le meilleur intérêt du bon accomplissement des fonctions du Tribunal, il ne peut procéder à la nomination d'une personne, il demande alors de faire publier, conformément à la section II, un avis de recrutement.

20. Les personnes déclarées aptes pressenties à être nommées feront préalablement l'objet d'une enquête de sécurité.

21. Le président nomme pour la durée qu'il détermine, par un acte de nomination, un nombre jugé suffisant d'assesseurs selon les besoins du Tribunal.

SECTION X NOUVEAUX MANDATS

22. Selon les besoins du Tribunal, lorsque le mandat d'un assesseur vient à échéance et qu'il détient toujours un certificat en courtage hypothécaire, le président peut valider son intérêt d'être à nouveau nommé assesseur.

23. Si l'assesseur est intéressé, le Tribunal lui demande de lui fournir une mise à jour des renseignements mentionnés aux paragraphes 5°, 6°, 7° et 8° du premier alinéa de l'article 4 et de consentir par écrit qu'une vérification soit faite à son sujet auprès de personnes ou sociétés mentionnées à l'article 11.

Par la suite, le Tribunal vérifie si l'assesseur satisfait toujours à ses exigences. Il peut de nouveau le soumettre à une enquête de sécurité.

24. Lorsque l'assesseur satisfait aux conditions des articles 22 et 23, le président peut le nommer à nouveau, pour la durée qu'il détermine, par un acte de nomination. À défaut, le mandat prendra fin à l'échéance ou lorsqu'il aura terminé ses assignations.

SECTION XI CONFIDENTIALITÉ

25. Le nom des candidats, le tableau, le registre de déclarations d'aptitudes, ainsi que tout renseignement ou document découlant du processus de recrutement et de sélection sont confidentiels.

ANNEXE 1

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Recrutement de personnes aptes à être nommées assesseurs en courtage hypothécaire
du Tribunal administratif des marchés financiers

AVIS : Les documents et renseignements afférents à votre candidature sont traités de façon confidentielle.

A	Identification
Nom :	
Prénom :	

B	Coordonnées		
Adresse résidentielle :			
Adresse au travail :			
Téléphone à la résidence :		Téléphone au travail :	
Cellulaire :		Courriel personnel :	

C	Renseignements personnels		
Date de naissance :		Langue maternelles :	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre(s)
Sexe :	<input type="checkbox"/> Féminin <input type="checkbox"/> Masculin	(spécifiez ci-après)	_____
Vous identifiez-vous comme membre d'une minorité visible ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Langue(s) parlée(s) :	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre(s)
Vous identifiez-vous comme Autochtone (Amérindien ou Inuit) ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	(spécifiez ci-après)	_____
Avez-vous, de façon permanente, des limitations dans l'accomplissement d'activités de la vie quotidienne ?		Langue(s) écrite(s) :	<input type="checkbox"/> Français <input type="checkbox"/> Anglais <input type="checkbox"/> Autre(s)
<input type="checkbox"/> Oui (spécifiez) <input type="checkbox"/> Non		(spécifiez ci-après)	_____

_____	_____	_____

D	Années de pratique à titre de courtier hypothécaire	
Certificat ou permis en courtage hypothécaire : (joindre la preuve d'appartenance)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Année et mois d'admission : _____
Nombre d'années de pratique à titre de courtier hypothécaire :	_____	
Appartenance à un ordre professionnel ou à une autre association professionnelle : (le cas échéant, indiquez lequel ou lesquels et joindre la preuve d'appartenance)	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	_____ _____

E	Formation académique	
Veuillez débiter par le dernier diplôme obtenu et joindre les attestations d'études.		
Année	Institution	Diplôme obtenu / Domaine

F	Nature des activités exercées qui vous ont permis d'acquérir l'expérience pertinente requise
Expériences de travail	Veuillez indiquer les expériences de travail en commençant par la plus récente et en précisant les périodes de temps au cours desquelles elles ont été exercées, le titre de l'emploi détenu et une brève description des activités.
Date de début : _____ Date de fin : _____	
Titre de l'emploi : _____	

Employeur : _____
Description des activités : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____
Titre de l'emploi : _____
Employeur : _____
Description des activités : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____
Titre de l'emploi : _____
Employeur : _____
Description des activités : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____
Titre de l'emploi : _____
Employeur : _____
Description des activités : _____

Date de début : _____ Date de fin : _____

Titre de l'emploi : _____

Employeur : _____

Description des activités : _____

Autres expériences pertinentes

Veillez indiquer toutes autres expériences pertinentes, professionnelles, formations ou conférences dispensées, publications, distinctions honorifiques ou académiques dont vous souhaitez informer le comité de sélection (faire une brève description).

G	Possibilité de consultation
----------	------------------------------------

Veillez indiquer toute personne qui, au cours des dix (10) dernières années, a été votre employeur, votre associé, votre supérieur immédiat ou hiérarchique ou tout dirigeant d'une agence ou d'un cabinet pour le compte desquels vous avez exercé

Nom	Titre ou poste occupé	Organisation	Adresse	Téléphone

Veillez indiquer toute personne morale, société ou association professionnelle dont vous êtes ou avez été membre au cours des dix (10) dernières années

Nom	Titre ou poste occupé	Organisation	Adresse	Téléphone

H Déclaration d'antécédents et autres situations

Avez-vous été déclaré coupable d'un acte criminel ou d'une infraction criminelle ?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer l'acte ou l'infraction en cause et la peine imposée, y compris tout acte ou toute infraction pour lequel vous avez pu obtenir une suspension de casier judiciaire au sens de la *Loi sur le casier judiciaire* (L.R.C., c. C-47).

Avez-vous été déclaré coupable d'une infraction pénale?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer l'infraction en cause et la peine imposée.

Avez-vous fait l'objet d'une plainte devant un organisme compétent d'un ordre professionnel ou d'une association professionnelle?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer l'objet de la plainte et la nature de la mesure disciplinaire imposée / joindre document pertinent, le cas échéant.

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue par un organisme compétent d'un ordre professionnel, d'une association professionnelle ou par le Tribunal des professions?

Oui Non

Si oui, veuillez indiquer l'objet de la plainte et la nature de la mesure disciplinaire imposée / joindre les documents pertinents, le cas échéant.

Avez-vous fait l'objet d'une plainte hors du Québec qui, si elle avait été portée au Québec, aurait été portée devant un organisme compétent d'un ordre professionnel ou d'une association professionnelle?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire l'objet de toute plainte / joindre les documents pertinents, le cas échéant.

Avez-vous fait l'objet d'une décision disciplinaire rendue hors du Québec qui, si elle avait été rendue au Québec, aurait eu l'effet d'une décision rendue par un organisme compétent d'un ordre professionnel, d'une association professionnelle ou par le Tribunal des professions?

Oui Non

Si oui, veuillez décrire l'objet de toute plainte / joindre les documents pertinents, le cas échéant.

Êtes-vous ou vous êtes-vous trouvé, au cours des cinq dernières années, face à une situation financière précaire?

Oui Non

Si oui, expliquez brièvement.

Y a-t-il un fait ou une situation qui se déroule actuellement ou qui fait partie de votre passé qui risque d'avoir des conséquences négatives pour vous-même ou pour le Tribunal qui devrait être dévoilé?

Oui Non

Si oui, décrire le fait ou la situation.

I	Motifs d'intérêt
Veuillez indiquer les motifs de votre intérêt à exercer la fonction d'assesseur du Tribunal administratif des marchés financiers	
<hr/> <hr/> <hr/> <hr/> <hr/>	

Lined area for writing or notes.

J	Attestation et consentement
<p>Je m'engage à préserver la confidentialité du dépôt de ma candidature, des mesures d'évaluation et des questions d'entretien, le cas échéant et celle de toute décision prise à l'égard de ma candidature.</p> <p>Je m'engage à n'exercer directement ou indirectement aucune pression ou influence en vue de ma nomination à la fonction d'assesseur.</p> <p>J'atteste que les renseignements fournis sont complets et conformes à la vérité. Je sais qu'une fausse déclaration peut entraîner le rejet de ma candidature.</p> <p>Je consens à ce que des vérifications ou des consultations à mon sujet soient faites auprès de toute personne qui a été mon employeur, mon associé ou mon supérieur immédiat ou hiérarchique ou tout dirigeant d'une agence ou d'un cabinet pour le compte desquels j'ai exercé au cours des dix (10) dernières années, auprès de toute personne morale, société ou association professionnelle dont je suis ou j'ai été membre, ou auprès de tout organisme disciplinaire, tout ordre professionnel dont je suis ou j'ai été membre et auprès des autorités policières et des agences de crédit.</p> <p>À cette fin, ma date de naissance et mon numéro d'assurance sociale sont :</p>	

_____	_____
Date de naissance	Numéro d'assurance sociale
_____	_____
Signature	Date

Expédier le formulaire dûment signé à l'adresse ou courriel indiquée dans l'avis de recrutement

APPEL DE CANDIDATURES – ASSESSEURS EN COURTAGE HYPOTHÉCAIRE (DATE DE L’AFFICHAGE)

L’information contenue au présent tableau est confidentielle

ANNEXE 2

#	Nom du candidat	Conditions d’admission			Décision d’admissibilité	Entrevue	Mesures d’évaluation supplémentaires (si requis)	Déclaration d’aptitude	Autres informations pertinentes
		Certificat en courtage hypothécaire	Expérience pertinente de 10 ans à l’exercice des fonctions	Mesures d’évaluation (si requis)					
1.	Nom Coordonnées Courriel <input type="checkbox"/> Femme <input type="checkbox"/> Homme	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Réussies <input type="checkbox"/> Non réussies <input type="checkbox"/>	Admissible <input type="checkbox"/> Non admissible <input type="checkbox"/>	Critères satisfaits <input type="checkbox"/> Critères non satisfaits <input type="checkbox"/>	Réussies <input type="checkbox"/> Non réussies <input type="checkbox"/>	Déclaré apte <input type="checkbox"/> Non déclaré apte <input type="checkbox"/>	

Nom, président du comité de sélection
Tribunal administratif des marchés financiers